

# ÇA BOUGE EN SUISSE ROMANDE

Julien Lovey

Genève, Fribourg et Neuchâtel prévoient toutes d'augmenter massivement le nombre d'artères soumises à 30 km/h. Et ce ne sont pas que des rues secondaires qui sont visées : des axes fréquentés figurent aussi sur les listes établies par les municipalités.



## GENÈVE, RUE DE CHANTEPEULET

axe principal avec 30 000 v/j entre la Gare et le pont du Mont Blanc qui a été mis à 30 km/h sans opposition. (photo : Alain Rouiller)

Les trois villes font du 30 un instrument majeur de la gestion des déplacements motorisés. Elles considèrent notamment que c'est un outil efficace et peu coûteux pour améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des usagers de la route, tout en réduisant le bruit routier.

Ainsi, les villes de Fribourg, Neuchâtel et Genève ont annoncé coup sur coup des mesures fortes en faveur d'un apaisement généralisé de la circulation.

### Fribourg : le 30 pour lutter contre le bruit

La ville de Fribourg y serait presque, puisqu'elle ambitionne de passer 75 % de son réseau routier à 30 km/h à court terme. Il s'agit d'un objectif ambitieux lorsque l'on sait qu'en ville de Bâle, qui est régulièrement citée en exemple pour sa politique de modération de la circulation, à peine 60 % du réseau est à 30 km/h.

La ville a commencé par identifier une dizaine de tronçons où la vitesse maximale pourrait être aisément limitée à 30 km/h dans le but d'y rendre la circulation routière moins bruyante et respecter les valeurs limites. Elle a ensuite analysé, sous l'angle de la mobilité, les autres axes sur lesquels

un abaissement de la vitesse serait bénéfique, soit parce que la vitesse effective enregistrée est déjà inférieure à 50 km/h, soit pour assurer la cohérence du réseau routier et éviter des reports de circulation.

## LES VILLES DE FRIBOURG, NEUCHÂTEL ET GENÈVE ONT ANNONCÉ COUP SUR COUP DES MESURES FORTES EN FAVEUR D'UN APAISEMENT GÉNÉRALISÉ DE LA CIRCULATION.

### Neuchâtel : le 30 pour favoriser les cyclistes

Dans le cadre de l'adoption d'un rapport sur le développement de la mobilité cyclable, et à la suite d'une motion ad hoc, le Conseil général de Neuchâtel a quant à lui décidé de faire passer progressivement une grande partie de la ville à une vitesse

limitée à 30 kilomètres par heure. L'idée est d'inverser le paradigme : le 30 km/h devient la nouvelle norme en matière de limitation de vitesse, le 50 km/h relevant dès lors de l'exception.

Le choix d'une vitesse limitée à 30 km/h permet ici d'améliorer les conditions de circulations pour les vélos sur l'un des axes phares du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC). Les gabarits étroits de plusieurs tronçons rendaient difficiles l'insertion d'infrastructures cyclables dédiées ou problématique la suppression d'un trop grand nombre de places de parc. Les différents usagers de la route sont invités à se partager l'espace où la voiture ne doit plus être prédominante.

### Genève : le 30 pour concrétiser la Loi sur la mobilité

La ville de Genève pourrait bientôt devenir une seule et grande zone où la circulation serait limitée à 30 km/h. C'est en tout cas ce que souhaite l'exécutif de la ville, qui a demandé à l'Office cantonal des transports de prendre les mesures nécessaires pour tendre vers cet idéal et améliorer ainsi le cadre de vie de ses habitants.

Le Canton est entré partiellement en matière sur la demande de la Ville, puisqu'il vient de présenter une feuille de route pour concrétiser les objectifs de la LMCE (Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée) au sein de laquelle la pacification du réseau routier obtient une place de choix. Il y est en effet notamment question de développer massivement les zones 30, de limiter à 30 les principales traversées de localité et de mettre l'hypercentre de l'agglomération à 30 km/h ou moins (zone de rencontre, piétonne et/ou ZTL). Le Canton va également lancer une consultation. ●